Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4672

19.8.2025

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n°1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Imposition d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/4672)

État membre	France
Liaison concernée	Strasbourg-Munich
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	9.4.2026
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 23 juillet 2025 modifiant les obligations de service public sur les services aériens réguliers entre Strasbourg et Munich NOR: ATDA2521162A https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052001231 pour tout renseignement: Direction Générale de l'Aviation Civile DTA/SDS1 50 rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15 FRANCE Tél. +33 158094321